

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 09 octobre 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 33
Membres absents : ----- 2

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR,
M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI,
M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE,
M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI,
M. LECHUGA, Mme JARY, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU,
Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BUTIN donne pouvoir à M. BERTHIER
M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme CHOLET
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme DIAS, Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MAZDOUR.

N°2025.10.59 – Élection des membres au sein des commissions municipales permanentes.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement les articles L.2121-22, L.2121-32 et L.2121-33,

Vu le Règlement Intérieur de la Collectivité adopté le 09 décembre 2020 en Conseil Municipal,

Vu la délibération 2020-06-31 du 10 juin 2020 relative à la création de 11 commissions municipales composés de 6 membres chacune,

Considérant que M. Nicolas FREMIN, jusqu'alors membre du groupe d'opposition « Réinventons Neuilly-Plaisance », a informé par courriel en date du 1^{er} octobre 2025, de sa décision de quitter ce groupe et de siéger désormais en tant qu'élue communiste,

Considérant que cette évolution modifie l'équilibre de la représentation politique au sein du Conseil Municipal et justifie une nouvelle élection des 6 membres de toutes les commissions municipales permanentes,

Considérant que l'élection se fait au scrutin de liste à la proportionnelle et que, afin de permettre l'expression pluraliste des élus, chaque commission doit, conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, refléter la composition de l'assemblée délibérante, garantissant ainsi la présence a minima d'un représentant de chaque sensibilité politique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : PROCÈDE à l'élection des 6 membres de chaque commission municipale permanente :

* La commission municipale permanente des Associations, Affaires Générales, du Logement, du CMASC et des Seniors :

Mme Martine LAMAURT, M. Hervé PEREIRA, Mme Michèle CHOLET, M. Abdessamad BOURZIK, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Finances :

M. Philippe BERTHIER, Mme Michèle CHOLET, M. François TAGLANG, M. Mickaël RIGAULT, M. Georges SAUNIER, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat :

Mme Rahima MAZDOUR, M. Philippe BERTHIER, M. Mouhamet TOURE, Mme Marie PONZIO-REFATTI, Mme Valérie SUCHOD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers :

M. Serge VALLEE, Mme Elise BRECHU, M. Abdessamad BOURZIK, Mme Catherine HENNECHART, Mme Valérie SUCHOD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Restauration Scolaire :

Mme Vanessa BOILEAU, Mme Armelle FAGIANI, M. Pascal BUTIN, M. François MARTINACHE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Services Techniques et Espaces Verts, des Travaux, de la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement, des Espaces Publics et des Transports :

M. Pascal BUTIN, M. Philippe BERTHIER, M. Abdessamad BOURZIK, M. Mouhamet TOURE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Petite Enfance, de la Santé, du Handicap et des Droits des Femmes :

Mme Marie PONZIO-REFATTI, Mme Denise Serpil YILMAZ, Mme Maria DIAS, Mme Elise BRECHU, M. Georges SAUNIER, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente de l'Urbanisme, du Développement Durable, de l'Aménagement du Parc Intercommunal et de l'Economie Circulaire :

M. François MARTINACHE, Mme Valérie FUENTES, M. Mouhamet TOURE, Mme Djina ALI, Mme Valérie SUCHOD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et de la Ville Intelligente « Smart City » :

M. Mouhamet TOURE, M. Mickaël RIGAULT, M. François MARTINACHE, M. Pascal BUTIN, Mme Valérie SUCHOD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente des Sports :

M. Dominique PIAT, M. Francisco LECHUGA, Mme Marie PONZIO-REFATTI, M. Abdessamad BOURZIK, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Nicolas FREMIN.

* La commission municipale permanente de la Sécurité et du Protocole :

M. François TAGLANG, M. Bertrand GIBERT, M. Hervé PEREIRA, M. Mouhamet TOURE, M. Georges SAUNIER, M. Nicolas FREMIN.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le Maire est Président de droit de chaque commission.

Christian DEMUYNCK
Maire



Rahima MAZDOUR
Secrétaire

